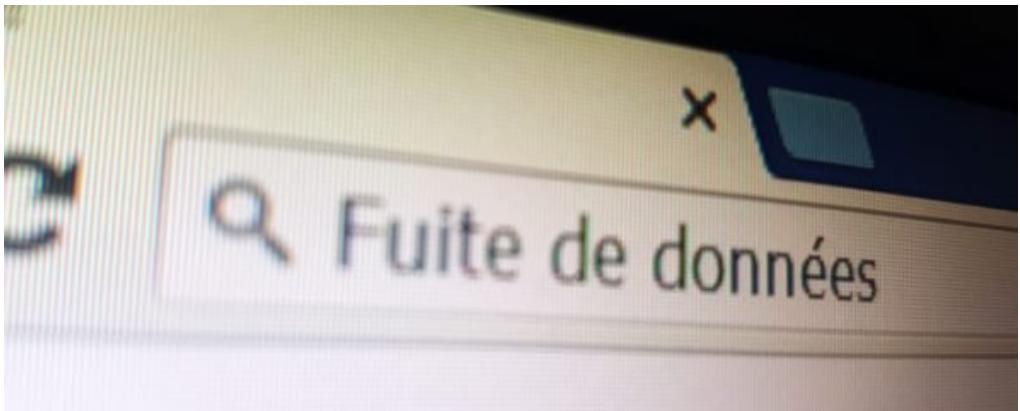


# Fuite de données pour la société Otis



Fuite  
de  
données  
pour la  
société  
Otis

**Fuite de données ! Depuis plusieurs jours je tente de joindre la société Otis. Le professionnel des ascenseurs fait fuiter les mails de ses clients. Il serait bon de corriger la faille qui pourrait permettre la mise en place d'une escroquerie facile.**

Il était une fois une fuite de données ! Imaginez, vous êtes un client de la société Otis et vous recevez un courriel du spécialiste des ascenseurs annonçant un changement de compte bancaire. Dorénavant, pour payer les services proposés par l'entreprise, il faudra utiliser ce nouveau RIB reçu par courriel. Confiant, vous modifiez les coordonnées... et vous découvrez quelques semaines plus tard qu'Otis a orchestré deux prélèvements. Le premier est vrai, le second a été orchestré par un escroc, un adepte de la fraude au président, un spécialiste du FoVI (Fraude aux faux virements). Comment est-ce possible ? Seule Otis et vous connaissiez cette adresse électronique qui a permis de vous piéger...[lire la suite]

---

#### LE NET EXPERT

:

- FORMATIONS / SENSIBILISATION :
  - CYBERCRIMINALITÉ
  - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
    - AU RGPD
    - À LA FONCTION DE DPO
  - MISE EN CONFORMITÉ RGPD / CNIL
  - ÉTAT DES LIEUX RGPD de vos traitements)
  - MISE EN CONFORMITÉ RGPD de vos traitements
  - SUIVI de l'évolution de vos traitements
- RECHERCHE DE PREUVES (outils Gendarmerie/Police)
  - ORDINATEURS (**Photos / E-mails / Fichiers**)
  - TÉLÉPHONES (récupération de **Photos / SMS**)
  - SYSTÈMES NUMÉRIQUES
- EXPERTISES & AUDITS (certifié ISO 27005)
  - TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES
    - SÉCURITÉ INFORMATIQUE
    - SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES

#### Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité, Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

---

Réagissez à cet article

Source : ZATAZ *Fuite de données pour la société Otis – ZATAZ*

---

# RGPD : Le Data Protection Officer est un gardien pour les données personnelles



**Les entités publiques comme les entreprises auront bientôt l'obligation de nommer un Data Protection Officer : un DPO, qui devra veiller au rigoureux respect de la nouvelle réglementation européenne vis-à-vis de la protection des données personnelles. Un poste technique, juridique et surtout très politique. Article paru dans le n°157 de L'Informaticien.**

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD), qui sera effectif le 25 mai 2018, rend obligatoire la nomination d'un Data Protection Officer (DPO) pour les entités publiques et certaines entreprises. « Ce délégué à la protection des données sera au cœur du nouveau cadre juridique européen », résume le groupe de travail G29, qui réunit les « Cnil européennes ». La nomination d'un DPO sera donc incontournable pour toutes les entités publiques du Vieux Continent, telles que les collectivités locales, les hôpitaux, les universités... Côté entreprises, le DPO sera obligatoire pour celles dont l'activité principale les amènent à réaliser à grande échelle un suivi régulier et systématique des personnes (profiling), ou de traiter des données «sensibles» – santé, opinions politiques ou religieuses, orientation sexuelle, etc. – ou des données relatives à des condamnations et infractions pénales.

Parmi les entreprises qui devraient être concernées par cette obligation : des sociétés d'e-commerce ou de marketing digital, des banques et assurances, des établissements de soins ou encore des entreprises du secteur des télécoms...[lire la suite]

---

**Besoin d'un accompagnement pour vous mettre en conformité avec le RGPD ? ?**

**Besoin d'une formation pour apprendre à vous**

**mettre en conformité avec le RGPD ?**

Contactez-nous

---

A Lire aussi :

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Le RGPD, règlement européen de protection des données. Comment devenir DPO ?

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

---

**Notre métier :** Vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

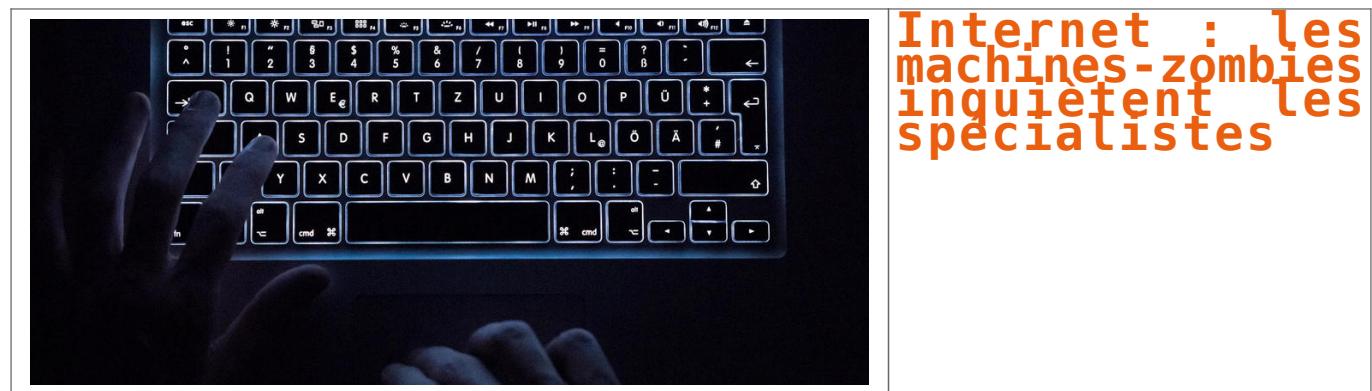
---

Réagissez à cet article

Source : *Data Protection Officer : un gardien pour les données personnelles*

---

# Internet : les machines-zombies inquiètent les spécialistes



Internet : les machines-zombies inquiètent les spécialistes

**Après la contamination de plus d'un million d'objets connectés à travers la planète, les experts en cybersécurité tirent la sonnette d'alarme.**

Un ouragan se prépare sur Internet. C'est du moins ce qu'affirment depuis quelques jours les experts en cybersécurité de la société CheckPoint. Ces ingénieurs informatiques sont convaincus que la contamination, à bas bruit depuis l'été, de plus d'un million d'objets connectés et d'ordinateurs à travers le monde... est le préalable à une vaste attaque par botnet, comme on désigne les réseaux de machines-zombies, prises « en otage » par des hackers.

Si la plupart des botnets sont relativement inoffensifs en ce qu'ils visent juste à réaliser des clics artificiels pour doper la fréquentation de certains sites et augmenter ainsi, de manière indue, la valeur de leurs banderoles publicitaires, d'autres peuvent se révéler plus dangereux en permettant de bombarder des serveurs, via l'accumulation de requêtes, dans le but de les faire « tomber »...[lire la suite]

#### LE NET EXPERT

:

- FORMATIONS / SENSIBILISATION :
  - CYBERCRIMINALITÉ
- PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
  - AU RGPD
  - À LA FONCTION DE DPO
  - MISE EN CONFORMITÉ RGPD / CNIL
  - ÉTAT DES LIEUX RGPD de vos traitements)
  - MISE EN CONFORMITÉ RGPD de vos traitements
  - SUIVI de l'évolution de vos traitements
- RECHERCHE DE PREUVES (outils Gendarmerie/Police)
  - ORDINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers)
  - TÉLÉPHONES (récupération de Photos / SMS)
    - SYSTÈMES NUMÉRIQUES
- EXPERTISES & AUDITS (certifié ISO 27005)
  - TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES
    - SÉCURITÉ INFORMATIQUE
  - SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES

#### Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Mises en conformité RGPD ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- Formations (et sensibilisations) à la cybercriminalité (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;

Source : Internet : les machines-zombies inquiètent les spécialistes – Le Point

---

# RGPD : 7 points importants pour le Règlement européen sur la protection des données



Denis JACOPINI

SPAM : GARE AUX ARNAQUES !  
LOTERIE, PETITES ANNONCES DU APRÈS, AUX DONS : LES PRINCIPALES ARNAQUES PAR MAIL

LCI

vous informe

RGPD : 7 points importants pour le Règlement européen sur la protection des données

**Le RGPD (Règlement (UE) 2016/679) dont l'entrée en vigueur est prévue le 25 mai 2018, concerne tous les responsables de traitement de données établis sur le territoire de l'Union européenne, ainsi que les traitements visant des résidents européens.**

Ce règlement poursuit trois objectifs essentiellement :

- Renforcer les droits des personnes
- Responsabiliser les professionnels
- Renforcer la coopération entre les autorités protectrices de données personnelles.

Voici les 7 clés destinées à se préparer à l'entrée en vigueur de ce règlement.

## **1. S'assurer d'un consentement sans ambiguïté**

### **2. Permettre le droit à la portabilité des données**

### **3. Des dispositions spécifiques pour les enfants**

### **4. « Privacy by design»**

### **5. « Accountability»**

### **6. Etude d'impact sur la vie privée (EIVP)**

### **7. Le Délégué à la Protection des données (Data Protection Officer)**

[La suite en détail]

---

Besoin d'un accompagnement pour vous mettre en conformité avec le RGPD ? ?

Besoin d'une formation pour apprendre à vous

mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

---

A Lire aussi :

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Le RGPD, règlement européen de protection des données. Comment devenir DPO ?

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

---

**Notre métier :** Vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

---



Réagissez à cet article

Source : Règlement européen sur la protection des données

---

# Préservez votre réputation en étant en conformité avec le RGPD !



Préservez  
votre  
réputation  
en étant  
en  
conformité  
avec le  
RGPD !

**Toutes les entreprises traitant des données à caractère personnel devront être conformes au nouveau règlement à partir du 25 mai 2018, date à laquelle des sanctions pourront être prononcées. À l'heure de la migration massive des données dans le Cloud, et au vu de l'impact colossal d'un manque de maîtrise des données sur l'image et la réputation de l'entreprise, les solutions doivent être conçues et mises en œuvre très rapidement.**

Cependant, parmi les nouvelles obligations que l'on trouve dans le RGPD figure l'obligation par l'entreprise de notifier à la CNIL tout incident subis sur une donnée à caractère personnel sous un délai maximum de 72h si elle n'est pas en mesure de résoudre les impacts de cet incident dans ce délai.

En fonction de la gravité de la situation, la CNIL pourrait bien vous imposer de signaler cette fuite de données auprès de toutes les personnes concernées (des clients, des fournisseurs, des partenaires...). De quoi informer largement les cibles de votre marché ou pire, vos concurrents de vos faiblesses.

Une obligation qui pourraient bien vous coûter cher en conséquences sur votre réputation ...

Pour y répondre, l'entreprise doit donc maîtriser les mesures de sécurité mises en place pour assurer une sécurité suffisante autour des données personnelles qu'elle détient à savoir, toute les données que leur ont confié leur clients !

---

**Besoin d'un accompagnement pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?**

**Besoin d'une formation pour apprendre à vous**

**mettre en conformité avec le RGPD ?**

Contactez-nous

---

A Lire aussi :

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Le RGPD, règlement européen de protection des données. Comment devenir DPO ?

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

---

**Notre métier :** Vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

---



Réagissez à cet article

Source : *Préservez votre réputation en étant en conformité avec le RGPD !*

---

# Conseils d'un spécialiste RGPD : Comment se mettre en conformité ?

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

**LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES**

**LENETEXPERT.fr**

**LENETEXPERT**

**MISES EN CONFORMITÉ**

**SPY DETECTION**  
Services de détection de logiciels espions

**LE NET EXPERT FORMATIONS**

**LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES**

**Denis JACOPINI**

**vous informe**

**Conseils  
spécialiste  
RGPD  
Comment  
mettre  
en  
conformité ?**

**Mettre un établissement en conformité avec le RGPD nécessite la réalisation de certaines tâches plus techniques et organisationnelles que juridiques, même si ce dernier domaine doit aussi être maîtrisé par le DPO (Data Protection Officer).**

Une mise en conformité nécessitera donc une excellente connaissance en matière de sécurité informatique, d'analyse de risques, d'organisation des services, de transferts de flux de données et enfin de pédagogie pour que l'ensemble des employés de l'établissement comprenne le but de la démarche pour devenir acteur.

**Les étapes à respecter sont :**

1. Désigner un élément pilote ;
2. Établir une cartographie de l'ensemble des traitements de données de l'établissement ;
3. Vérifier les spécificités et dispenses propres à l'activité ou au statut de l'établissement ;
4. Analyser chaque traitement de données en profondeur pour vérifier sa conformité avec le règlement ;  
5. Prioriser ses actions à mener
6. Tenir un registre dans lequel seront référencés les différents traitements des données à caractère personnel conformes et à modifier ;  
7. Gérer les risques par une analyse des impacts  
8. Mettre en place des procédures
9. Documenter et tenir compte de l'évolution de l'entreprise et s'assurer que la conformité est maintenue.

Ne pas oublier que le RGPD prévoit l'obligation de déclarer une faille, entraînant une fuite ou un vol de données personnelles, auprès de l'autorité de contrôle dans les 72 heures suivant l'incident. Le DPO pourra accompagner l'établissement dans la gestion de ces incidents.

Enfin, le DPO devra traiter les demandes d'accès à ses données personnelles, formulées par exemple par un client.

**Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.**



DÉSIGNATION  
N° DPO-15945

Numéro de formateur  
93 84 03041 84  
Liberté • Égalité • Fraternité  
République Française

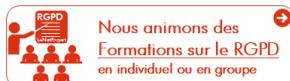
Dd Datadock  
Organisme validé et référencé

**Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?**  
Contactez-nous

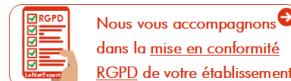
Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisément d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Nous animons des formations sur le RGPD en individuel ou en groupe



Nous vous accompagnons dans la mise en conformité RGPD de votre établissement

**Quelques articles sélectionnés par nos Experts :**

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Source : Denis JACOPINI et *Data Protection Officer : un gardien pour les données personnelles*

---

## Des détenteurs de Bitcoins détroussés par un virus



**« Crypto Shuffler », un virus identifié par la société de sécurité informatique russe Kaspersky Lab, a permis de voler l'équivalent d'environ 140.000 dollars.**

La société de sécurité informatique russe Kaspersky Labs a annoncé jeudi avoir identifié un virus qui fait les poches des détenteurs de monnaies virtuelles. Ce virus, nommé « Crypto Shuffler », aurait déjà permis de voler « l'équivalent d'environ 140.000 dollars en bitcoins. Les montants volés dans d'autres monnaies virtuelles vont de quelques dollars à plusieurs milliers de dollars », a mis en garde Kaspersky Labs dans un communiqué, sans préciser où sévissait le virus.

Pour commettre son larcin, le virus s'infiltre sur les ordinateurs de ses victimes puis frappe lorsque qu'un détenteur d'argent virtuel copie-colle le code d'identification du destinataire d'un paiement, lui substituant ses propres coordonnées...[lire la suite]

#### **Réaction de Denis JACOPINI :**

Vous ne savez pas si vous êtes infecté ? Utilisez votre antivirus préféré et lancez une vérification de votre ordinateur pour savoir si votre ordinateur ne serait pas infecté par « **Crypto Shuffler** ». Si votre cyberbouclier l'a détecté, il devrait aussi vous en débarrasser. Dans le doute, abstenez-vous de réaliser des transactions en bitcoin pour l'instant.

---

#### **LE NET EXPERT**

:

- **SENSIBILISATION / FORMATIONS :**
  - CYBERCRIMINALITÉ
  - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
    - AU RGPD
    - À LA FONCTION DE DPO
  - MISE EN CONFORMITÉ RGPD / CNIL
  - ÉTAT DES LIEUX RGPD de vos traitements)
  - MISE EN CONFORMITÉ RGPD de vos traitements
  - SUIVI de l'évolution de vos traitements
- **RECHERCHE DE PREUVES** (outils Gendarmerie/Police)
  - ORDINATEURS (**Photos / E-mails / Fichiers**)
  - TÉLÉPHONES (récupération de **Photos / SMS**)
    - SYSTÈMES NUMÉRIQUES
  - **EXPERTISES & AUDITS** (certifié ISO 27005)
    - TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES
      - SÉCURITÉ INFORMATIQUE
      - SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES

#### **Besoin d'un Expert ? contactez-nous**

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité, Recherche de preuves et en Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

---

Source : Des détenteurs de Bitcoins détroussés par un virus

---

# Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

|   |  |  |   |   |   |
|---|--|--|---|---|---|
| <br><b>LE NET EXPERT</b><br>AUDITS & EXPERTISES    | <br><b>LENETEXPERT</b><br>.fr | <br><b>LE NET EXPERT</b><br>MISES EN CONFORMITÉ | <br><b>SPY DETECTION</b><br>Services de détection<br>de logiciels espions | <br><b>LE NET EXPERT</b><br>FORMATIONS | <br><b>LE NET EXPERT</b><br>ARNAQUES & PIRATAGES |
| <b>Denis JACOPINI</b><br><br><b>vous informe</b> |  | <b>Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi</b>   |   |   |   |

**Mettre un établissement en conformité avec le RGPD nécessite la réalisation de certaines tâches plus techniques et organisationnelles que juridiques, même si ce dernier domaine doit aussi être maîtrisé par le DPO (Data Protection Officer).**

Une mise en conformité nécessitera donc une excellente connaissance en matière de sécurité informatique, d'analyse de risques, d'organisation des services, de transferts de flux de données et enfin de pédagogie pour que l'ensemble des employés de l'établissement comprenne le but de la démarche pour devenir acteur.

**Les étapes à respecter sont :**

1. Etablir une cartographie de l'ensemble des traitements de données de l'entreprise ou de l'entité publique ;
2. Vérifier les spécificités et dispenses propres à l'activité ou au statut de l'établissement ;
3. Analyser chaque traitement de données en profondeur pour vérifier sa conformité avec le règlement ;
4. Tenir un registre dans lequel seront référencés les différents traitements des données à caractère personnel conformes et à modifier ;
5. Tenir compte de l'évolution de l'entreprise et s'assurer que la conformité est maintenue dans le temps.

Ne pas oublier que le RGPD prévoit l'obligation de déclarer une faille, entraînant une fuite ou un vol de données personnelles, auprès de l'autorité de contrôle dans les 72 heures suivant l'incident. Le DPO pourra accompagner l'établissement dans la gestion de ces incidents. Enfin, le DPO devra traiter les demandes d'accès à ses données personnelles, formulées par exemple par un client.

**Le DPO obligatoire pour qui ?**

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD), qui sera effectif le 25 mai 2018, rend obligatoire la nomination d'un Data Protection Officer (DPO) pour les entités publiques et certaines entreprises. « Ce délégué à la protection des données sera au cœur du nouveau cadre juridique européen », résume le groupe de travail G29, qui réunit les « Cnil européennes ». La nomination d'un DPO sera donc incontournable pour toutes les entités publiques du Vieux Continent, telles que les collectivités locales, les hôpitaux, les universités.. Côté entreprises, le DPO sera obligatoire pour celles dont l'activité principale les amène à réaliser à grande échelle un suivi régulier et systématique des personnes (profiling), ou de traiter des données « sensibles » – santé, opinions politiques ou religieuses, orientation sexuelle, etc. – ou des données relatives à des condamnations et infractions pénales.

Parmi les entreprises qui devraient être concernées par cette obligation : des sociétés d'e-commerce ou de marketing digital, des banques et assurances, des établissements de soins ou encore des entreprises du secteur des télécoms.

« Même lorsque le RGPD n'exige pas spécifiquement la nomination d'un DPO, les entreprises pourront parfois estimer utile d'en désigner un sur une base volontaire », poursuit le G29. Car en effet, le nouveau règlement européen renforce très sensiblement les responsabilités des entreprises en matière de protection des données personnelles et surtout les sanctions. En France, le plafond maximal des sanctions de la Cnil est déjà passé de 150000 euros à 3 millions d'euros avec la Loi pour une république numérique de 2016. Les amendes prévues par le RGPD peuvent quant à elles atteindre 20 millions d'euros ou 4% du chiffre d'affaires mondial. De quoi inciter de nombreuses entreprises à nommer un DPO pour s'assurer de leur conformité avec le nouveau règlement.

**Le DPO comment ?**

Le premier travail d'un DPO sera d'établir une cartographie de l'ensemble des traitements de données de l'entreprise ou de l'entité publique. Pour cela, le DPO devra se rapprocher des représentants des différentes instances de l'organisation pour rassembler les informations nécessaires. Une fois cette cartographie réalisée, le DPO analysera chaque traitement de données en profondeur pour vérifier sa conformité avec le règlement.

**Le DPO combien ?**

Il n'existe pas encore de grille salariale établie pour le DPO, ses revenus devraient être au moins comparables à ceux du CIL, soit environ 50000 euros par an. La pénurie attendue de candidats au poste de DPO devrait même tirer les salaires vers haut. La Cnil prévoit que plus de 80000 organisations, publiques ou privées, devront se doter d'un DPO en France.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



DÉSIGNATION  
N° DPO-15945



Numéro de formateur  
93 84 03041 84  
L'Etat et les Français  
République Française

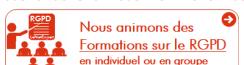
Dd Datadock  
Organisme validé  
et référencé

**Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?**  
[Contactez-nous](#)

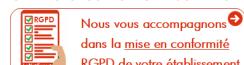
Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisément d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Nous animons des formations sur le RGPD  
en individuel ou en groupe



Nous vous accompagnons dans la mise en conformité  
RGPD de votre établissement

**Quelques articles sélectionnés par nos Experts :**

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

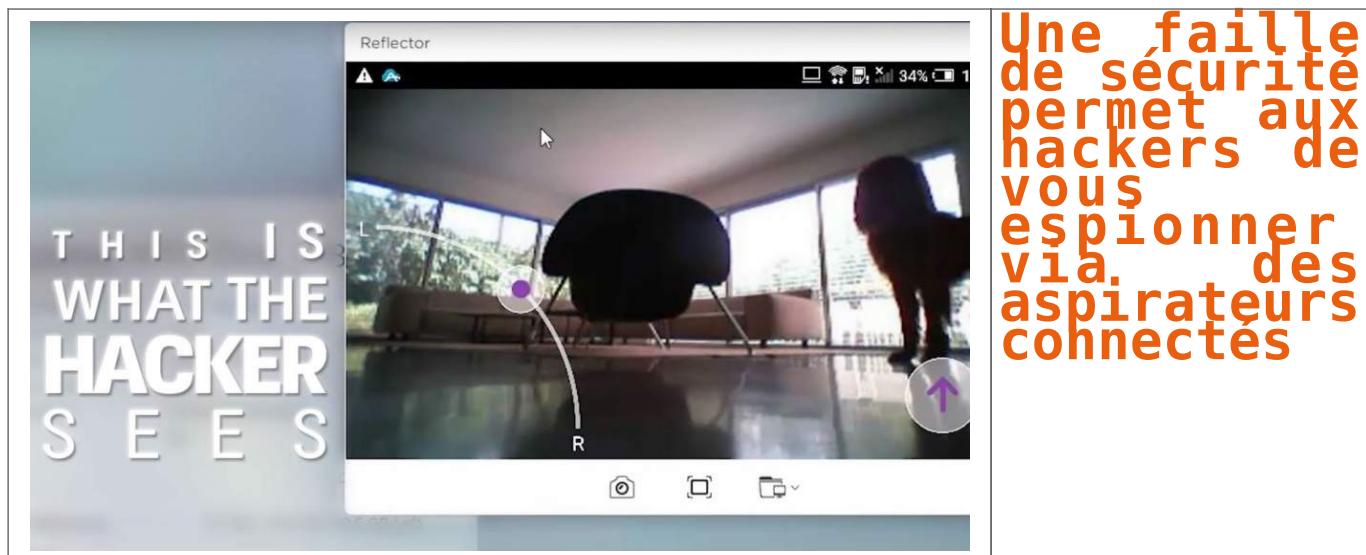
Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Source : Denis JACOPINI et *Data Protection Officer : un gardien pour les données personnelles*

---

# Une faille de sécurité permet aux hackers de vous espionner via des aspirateurs connectés



**La faille de sécurité « HomeHack » permettait de prendre le contrôle de n'importe quel objet connecté du fabricant coréen LG. Mais appliquée aux robots aspirateurs, elle serait un moyen offert aux hackers d'observer l'intérieur des maisons.**

Pratiques parce qu'ils nous simplifient la vie et qu'on peut les piloter depuis une simple application mobile, les objets connectés sont aussi potentiellement de véritables chevaux de Troie dans notre intimité. Les experts de l'entreprise de cybersécurité Check Point ont révélé une faille de sécurité, « HomeHack », via laquelle il était possible de prendre le contrôle à distance d'un aspirateur LG Hom-Bot et d'espionner l'intérieur d'une maison au moyen de la caméra intégrée, comme le montre cette vidéo :

<http://www.youtube.com/embed/BnAHfZWPaCs>

Communiqué à LG en juillet dernier, le problème a depuis été corrigé par le constructeur en septembre, mais une question demeure : comment être certain que les objets connectés qui nous entourent sont assez sécurisés ? En effet, il est régulièrement proposé aux clients de synchroniser l'ensemble de leurs appareils sur un même système, ici l'application mobile SmartThinQ de LG, disponible sur Android et iOS...[lire la suite]

---

#### LE NET EXPERT

- SENSIBILISATION / FORMATIONS :
  - CYBERCRIMINALITÉ
- PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
  - AU RGPD
  - À LA FONCTION DE DPO
- MISE EN CONFORMITÉ RGPD / CNIL
  - ÉTAT DES LIEUX RGPD de vos traitements)
  - MISE EN CONFORMITÉ RGPD de vos traitements
  - SUIVI de l'évolution de vos traitements
- RECHERCHE DE PREUVES (outils Gendarmerie/Police)
  - ORDINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers)
  - TÉLÉPHONES (récupération de Photos / SMS)
    - SYSTÈMES NUMÉRIQUES
- EXPERTISES & AUDITS (certifié ISO 27005)
  - TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES
    - SÉCURITÉ INFORMATIQUE
    - SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en Cybercriminalité, Recherche de preuves et en Protection des données personnelles. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

---



Réagissez à cet article

Source : *Une faille de sécurité permet aux hackers de vous espionner via des aspirateurs connectés*

---

# **Alerte : 2 applications infectées sous Android et macOS**



**Alerte : 2 applications infectées sous Android et macOS**

**Les chercheurs ESET® ont découvert 2 menaces, l'une agissant sous macOS® et l'autre sous Android™. Le malware sous macOS a fait 1 000 victimes. Quant à la menace sous Android, plus de 5 500 téléchargements ont été effectués.**

#### **OSX/Proton, ou le voleur de données**

Les chercheurs ESET sont entrés en contact avec l'éditeur Eltima®, à la suite de la découverte d'une version de leurs applications compromises. Environ 1 000 utilisateurs auraient été infectés par le kit OSX/Proton, disponible sur les marchés underground.

Les applications Elmedia Player® (lecteur multimédia) et Folx® (gestionnaire de téléchargement) sont concernées. OSX/Proton est une backdoor qui possède de nombreuses fonctionnalités et permet de récupérer :

- les détails de l'OS : numéro de série de l'appareil, nom complet de l'utilisateur actuel...
- les informations provenant des navigateurs : historique, cookies, marque-pages, données de connexion...
- les portefeuilles de cryptomonnaie : Electrum / Bitcoin Core / Armory
  - les données contenues dans ./ssh
- le trousseau macOS grâce à une version modifiée de chainbreaker
  - la configuration du VPN Tunnelblick®
  - les données GnuPG
  - les données de 1password
- la liste de toutes les applications installées

ESET fournit la liste des indicateurs de compromission ainsi que la méthode de nettoyage en cas d'infection sur le lien suivant : <https://www.welivesecurity.com/2017/10/20/osx-proton-supply-chain-attack-elmedia/>

#### **Cryptomonnaie : une version compromise de Poloniex® sur Google Play**

Avec plus de 100 cryptomonnaies au compteur, Poloniex est l'un des principaux sites d'échange de cryptomonnaie au monde. Les cyberpirates ont profité du fait qu'il n'y ait pas d'application officielle de Poloniex pour développer 2 versions malicieuses.

En plus de récolter les identifiants de connexion à Poloniex, les cybercriminels incitent les victimes à leur accorder l'accès à leur compte Gmail™. Les pirates peuvent ensuite effectuer des transactions depuis le compte de l'utilisateur et effacer toutes les notifications de connexions et de transactions non autorisées depuis la boîte de réception.

La première des applications malveillantes se nomme « POLONIEX » et a été installée 5 000 fois, malgré les avis négatifs. La deuxième application, « POLONIEX EXCHANGE », a été téléchargée 500 fois avant d'être retirée du Google store, suite à la notification d'ESET.

Vous trouverez les mécanismes utilisés par les pirates et les moyens de se prémunir contre ce malware en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.welivesecurity.com/2017/10/23/fake-cryptocurrency-apps-google-harvesting-credentials/>

#### **LE NET EXPERT**

:

- **SENSIBILISATION / FORMATIONS :**
  - CYBERCRIMINALITÉ
- **PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**
  - AU RGPD
  - À LA FONCTION DE DPO
- **MISE EN CONFORMITÉ RGPD / CNIL**
  - ÉTAT DES LIEUX RGPD de vos traitements)
  - MISE EN CONFORMITÉ RGPD de vos traitements
  - SUIVI de l'évolution de vos traitements
- **RECHERCHE DE PREUVES** (outils Gendarmerie/Police)
  - ORDINATEURS (**Photos** / **E-mails** / **Fichiers**)
  - TÉLÉPHONES (récupération de **Photos** / **SMS**)
    - SYSTÈMES NUMÉRIQUES
- **EXPERTISES & AUDITS** (certifié ISO 27005)
  - TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES
    - **SÉCURITÉ INFORMATIQUE**
      - SYSTÈMES DE **VOTES ÉLECTRONIQUES**

#### **Besoin d'un Expert ? contactez-nous**

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

Source : Boîte de réception (715) – denis.jacopini@gmail.com –  
Gmail